APRÈS ART. 3 N° 49

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 49

présenté par Mme Valentin, M. Juvin, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Petex et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.